

SOMMAIRE

P2 - REPRESENTANTE DE SECTION SYNDICALE

P3 - ELECTION PROFESSIONNELLES 2023

P4 - RETRAITE : VRAI DU FAUX

P5 - NAO COMMERCIAUX

P6 - 7 MARS 2023

Le plan d'entreprise 2023-25 a été présenté. Il est censé remettre le groupe sur de bons rails. Tout le monde le sait, les défis sont de tailles, surtout par exemple dans l'informatique en perpétuelle réorganisation suite au retard accumulé. Parmi les témoignages de salariés, bon nombre d'en vous nous ont dit « *il est temps, car il y en a qui font avec, nous ont fait sans* ». Cette phrase paraît anodine mais est lourde de sens.

Cependant, un traitement médical a souvent des effets secondaires : l'un des principaux maux des groupes comme le notre est le retour : la réunionite aigue. N'en déplaise à notre direction générale, elle reprend le dessus petit à petit, desservant la qualité client, éloignant la chaise du client de la table, et étirant toujours plus les délais. Quel est l'intérêt de multiplier les réunions pour expliquer, réexpliquer, démontrer, redémontrer les choses aux salariés déjà imprégnés des enjeux ? Même si certains préfèrent partir après trop de souffrance, nous rappelons que les salariés sont les premiers concernés par la santé de l'entreprise.

Au delà du satisfecit ambiant des NAO, gardons à l'esprit que l'inflation reste élevée (6.2% sur un an en février), et le sera encore pour de nombreux mois. Et surtout par exemple : Rien sur la mise en place d'un forfait mobilité durable (vélo, covoiturage...), rien pour la prise en compte du temps de déplacement en temps de travail, rien pour la prise en charge de moyens contraceptifs et d'achat de produits d'hygiène féminine ...



La CGT LA MONDIALE a une nouvelle Représentante de Section Syndicale à compter du 2 février 2023: Hélène STEIER. Elle bénéficiera de 4h de délégation par mois.



Bonjour ami.es et collègues.

Le mois de mars annonce l'arrivée du printemps, la nature sort peu à peu de la torpeur de l'hiver et on aimerait qu'il soit annonciateur de meilleures nouvelles.

Il contient en son calendrier la journée du 8 mars, vulgairement appelée « la journée de la femme » expression qui ne

manque pas de me faire bondir !

Et c'est parce que l'injustice m'a toujours fait bondir justement que j'ai décidé d'aller plus loin dans mon engagement et que j'ai proposé ma candidature en tant que représentante syndicale à la CGT.

Cette journée emblématique de la lutte pour les droits des femmes est idéale pour me présenter à vous.

Comme beaucoup d'entre nous, c'est après « des accidents de la vie » qu'il m'a fallu tout recommencer à zéro, mes 45 printemps en poche et deux enfants à élever.

Je suis donc Mondialiste Monsoise depuis fin 2014, entrée par la petite porte avec le salaire de démarrage pas loin du SMIC, les années d'expérience en courtage et en indépendante mises sous le tapis. Il n'empêche que cette petite porte m'a permis de remettre le pied à l'étrier et de m'extraire de la détresse économique que vivent beaucoup de maman solo.

Mes motivations sont multiples, il ne s'agit pas pour moi d'opportunisme mais de volonté. Celle de mieux connaître mon entreprise et les instances représentatives, leur fonctionnement est complexe. Celle d'entendre et de relayer la voix du personnel administratif car elle m'a toujours semblé peu entendue, reconnue et défendue. Celle de donner une voix plurielle aux couleurs syndicales de La Mondiale car la pluralité est selon moi gage d'un débat démocratique sain.

Pourquoi la CGT ? parce que ça résonne avec mon histoire familiale. Mon père licencié à 55 ans après une longue carrière chez RANK XEROX s'est battu contre le rouleau compresseur de la délocalisation et la loi inique du marché mondial. Il s'est battu jusqu'aux portes de Paris avec la CGT.

La CGT, n'étant pas encore représentative côté La Mondiale, peut désigner un(e) Représentant(e) de Section Syndicale. Mon rôle est donc de formuler des propositions ou revendications, d'assurer le dialogue entre les salariés et l'instance syndicale. A la différence du délégué syndical, je ne dispose pas du pouvoir de négocier des accords collectifs. Tout reste à faire et les élections prévues fin d'année sont l'opportunité de tous nous mobiliser !

C'est donc aux côtés de Benjamin, que je vais tenter de porter au féminin votre voix en toute humilité. Parce que la parité c'est mieux ! En la matière, beaucoup reste à faire.

J'aime à rappeler cette citation de Simone de Beauvoir tant elle me semble hélas encore trop d'actualité :

«N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. »

C'est avec mes valeurs que je tente l'expérience syndicale et espère être à l'écoute et à la hauteur de vos attentes.

Cliquez sur l'image pour nous rejoindre :



Vous pouvez également nous contacter par mail : cgt.lamondiale@gmail.com

Prévues pour la fin de l'année 2023, les élections professionnelles sont l'occasion pour les salariés de s'exprimer sur les orientations du CSE et du groupe pour les 4 prochaines années. Dans cette perspective, le Syndicat CGT LA MONDIALE sollicite votre candidature pour figurer sur nos listes de candidats aux élections professionnelles du **Comité Social et Economique (CSE) sur les différents collèges** :

Mons et régions hors Paris cadre	Paris : cadre	Réseau : cadre
Mons et régions hors Paris non – cadre	Paris : non – cadre	Réseau : non – cadre

Notre Syndicat accueille et encourage la candidature des salariés sur l'ensemble des collèges

Etre candidat au CSE, c'est quoi ?

Être candidat au CSE implique de se mettre à la disposition et au service de nos collègues :

- ⇒ pour présenter à la Direction **les réclamations individuelles ou collectives** relatives aux salaires, à l'application du code du travail et aux autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que les conventions et accords applicables dans l'entreprise ;
- ⇒ pour contribuer à promouvoir **la santé, la sécurité et les conditions de travail**, à travers la réalisation d'enquêtes en matière de dangers graves et imminents (DGI), d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ;
- ⇒ pour contribuer à **l'expression collective des salariés** permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts quant à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle et les techniques de production.

Un représentant du personnel a l'opportunité réelle de contribuer à l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail des salariés du GIE La Mondiale

A garder en tête :

Un mandat au CSE dure 4 ans. Pendant cette période, le représentant bénéficiera d'une **liberté d'expression** tant individuelle que collective, d'un **aménagement de son temps de travail**, d'une **garantie d'évolution salariale**, ainsi que d'une **protection spéciale contre le licenciement** pour lui permettre d'exercer ses missions dans les meilleures conditions et **sans craindre des représailles de la part de sa hiérarchie**.

Suis-je préparé à assumer un mandat de représentant du personnel ?

Tout salarié, quel que soit son profil, est bienvenu. Une délégation du personnel au CSE ne peut avoir de poids auprès de la direction que si elle est diverse en termes de départements/professions, âge/ancienneté, femmes/hommes, cadres/non-cadres ...

La CGT LAMONDIALE : qui sommes-nous ?

La CGT LA MONDIALE est affiliée à la Confédération Générale du Travail, l'organisation syndicale historique en France avec plus de 130 ans d'existence. Le syndicat CGT LA MONDIALE est entièrement composé et dirigé par des salariés du GIE LA MONDIALE.

Aurais-je le temps de concilier mon mandat et mes activités professionnelles ?

L'exercice du mandat de représentant du personnel se fait intégralement sur le temps de travail. L'accord sur l'exercice du droit syndical en vigueur prévoit des dispositions précises pour contribuer à la **conciliation de l'activité professionnelle et de l'activité syndicale** : la non-discrimination, des entretiens de début et de fin de mandat, des heures de délégation exercées en réunion et en dehors des réunions, la formation économique, sociale et syndicale, les règles de progression salariale ...

Que font concrètement les membres du CSE ?

Convoqués chaque mois, les membres du CSE sont **informés** des questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, **et consultés** notamment sur :

- ⇒ les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs ;
- ⇒ la modification de l'organisation économique ou juridique de La Mondiale ;
- ⇒ la durée du travail ou les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle ;
- ⇒ l'introduction de nouvelles technologies et tout aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail ;
- ⇒ les mesures prises en vue de faciliter la reprise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives et des travailleurs handicapés.

Les membres du CSE gèrent collectivement la subvention patronale destinée à promouvoir les activités des salariés en matière sociale et culturelle. Ils décident ensemble des montants et des règles d'attribution ...

Notre force, c'est vous!



Qu'est-ce qu'un syndicat représentatif dans l'entreprise ?

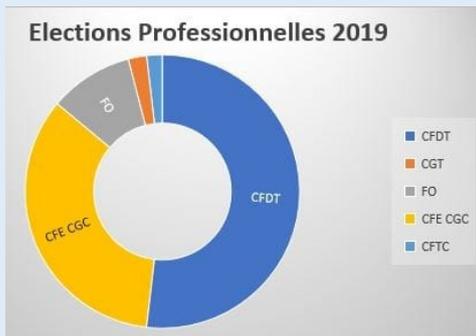
Pour parler au nom des salariés et signer des accords collectifs, le syndicat doit être représentatif dans l'entreprise.

Il est représentatif s'il réunit les 7 critères suivants :

- ⇒ Respect des valeurs républicaines (respect de la liberté d'opinion politique par exemple)
- ⇒ Indépendance (financière par exemple)
- ⇒ Transparence financière (respect des obligations comptables par exemple)
- ⇒ Ancienneté de 2 ans minimum dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation (à compter de la date de dépôt légal des statuts)
- ⇒ Influence, déterminée principalement par l'activité et l'expérience
- ⇒ Effectifs d'adhérents et cotisations (nombre suffisant d'adhérents pour que leurs cotisations représentent la partie principale de leurs ressources, ce qui garantit le critère d'indépendance)
- ⇒ Audience suffisante aux élections professionnelles (le syndicat doit avoir obtenu au moins 10% des suffrages au 1er tour des dernières élections des représentants du personnel dans l'entreprise)

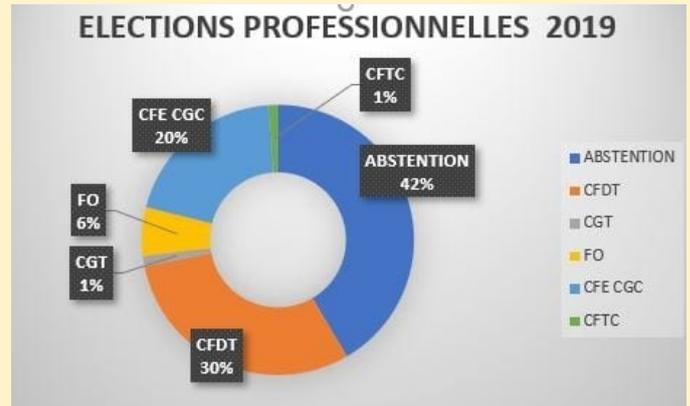
Les résultats globaux (audience électorale) :

CGT : 2.16 %
CFDT : 51.85 %
FO : 9.91 %
CFE-CFE : 34.24 %
CFTC : 1.85%

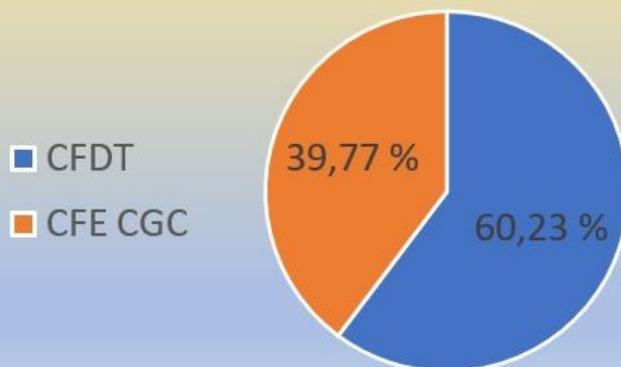


La participation globale était de 58.45 % (soit une abstention de 41.55%).

En prenant en compte la visualisation de l'abstention :



Syndicats représentatifs 2019 - 2023





Alors que nous avons été plus de 2 millions à descendre dans la rue les jours de mobilisation, la CGT décrypte pourquoi la réforme des retraites doit être retirée par le gouvernement. Stop aux contre-vérités : le

vrai / faux du projet de réforme des retraites 2023. Le projet de réforme des retraites est une aberration à plusieurs titres et on vous explique comment on démonte un à un les arguments du gouvernement.

Le projet de réforme 2023 préservera t'il le système des retraites par répartition ? C'est faux !

Si le gouvernement ne touche pas au nom, les spécificités du système de retraite français imaginées en 1946 sont abandonnées. À l'époque, l'ambition était de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie. Avec le système de financement solidaire basé sur la cotisation, chacun payait selon ses moyens et recevait selon ses besoins. Aujourd'hui, repousser l'âge légal de départ et augmenter le nombre de trimestre nécessaires pour toucher une retraite à taux plein, poussent les salariés à financer eux-mêmes (pour ceux qui le peuvent) leur propre retraite. Les salariés les moins bien lotis (bas salaire, période de chômage, contrats précaires, maladie, ...) seront condamnés à la précarité et à la charité... comme avant la création du système de retraite ! **Pour la CGT, le système doit être renforcé pour améliorer les droits à la retraite et les financer.**

L'espérance de vie augmentant, travailler plus longtemps n'aura pas d'impact sur le nombre d'années passées à la retraite ? C'est faux !

Si l'espérance de vie augmente, les Français passent moins de temps à la retraite en raison des réformes précédentes. Par exemple, la réforme Sarkozy a réduit d'un an la retraite moyenne. Elle était de 26 ans pour la génération née en 1950, elle est aujourd'hui à 24,6 pour la génération 1970 et passerait à 23,1 ans avec la retraite à 65 ans. De plus, l'espérance de vie varie en fonction du niveau de revenu. Les hommes dont les conditions de vie sont les plus modestes vivent, en moyenne, 13 années de moins que les plus aisés. **Dans tous les cas, on a plus de chance de vieillir en bonne santé quand on est à la retraite plus tôt, que lorsque l'on est obligé de poursuivre le travail.**

Seul l'allongement de la durée du travail peut équilibrer financièrement le système de retraite français ? C'est faux !

En 2021 et 2022, les caisses de retraite étaient excédentaires respectivement de 900 millions d'euros et 3,2 milliards d'€.

Selon le COR, le régime des retraites pourrait redevenir

déficitaire jusqu'en 2032 soulignant qu'il n'y a pas de dépenses incontrôlées. Les dépenses seraient globalement stables jusqu'en 2027 (entre 13,8 % à 13,9% du PIB), puis augmenterait jusqu'en 2032 (14,2 à 14,7 % du PIB) pour se stabiliser ou diminuer à partir de 2032. Sur le long terme (d'ici 2070), la part des dépenses de retraites dans le PIB seraient comprises entre 14,7% (ce qui est le cas aujourd'hui) et 12,1% toujours selon le COR. **En résumé, en l'absence de réforme, le système de retraite n'est pas financièrement en danger. C'est la baisse programmée des recettes qui fragilise le système.**

Il faut repousser l'âge légal de départ à la retraite pour ne pas baisser les pensions ? C'est faux !

Cette mesure ne garantit pas le maintien du niveau des pensions car elle s'accompagne de l'allongement progressive de la durée de cotisation. Il faudra attendre 65 ans pour partir ET cotiser plus de trimestres pour toucher une retraite à taux plein.

Cette mesure conjuguée au recul de l'âge de rentrée sur le marché du travail et l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, pousserait de plus en plus de futurs retraités à travailler au-delà de 65 ans pour ne pas voir leur pension diminuée en raison de la décote.

Avec un peu moins de la moitié des plus de 60 ans écartée du marché du travail avant la retraite, repousser l'âge de départ, c'est augmenter le nombre de séniors en invalidité, en longue maladie, au chômage et les plonger encore un peu plus dans la précarité.

Cette réforme serait plus juste pour les petites retraites ? C'est faux !

Le gouvernement affiche la promesse d'une retraite minimum à 1200 euros brut, mais omet de préciser que c'est pour une carrière complète.

C'est en dessous du minimum retraite voté en 2003 qui prévoyait déjà un minimum à 85% du SMIC mais n'a jamais été appliqué. Non seulement cela ne concernera que les futurs retraités mais ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté !

Pour la CGT aucune retraite ne devrait être inférieure au SMIC pour une carrière complète !

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous appelons à une journée de mobilisation intersyndicale *le mardi 7 mars 2023*



Les **Négociations Annuelles Obligatoires** se sont achevées le 22 février 2023 par la dernière réunion concernant les commerciaux :

- Le fixe passe de 1416 à 1450 euros (1er janvier 2023 effet rétro actif);
- Les frais des conseillers passent de 200 à 250 euros (125€ pour les Formateurs,...);
- Les Tickets restaurant passent de 8,81 à 9,87 euros (avril 2023);
- Une Prime de Partage de la Valeur (ex-Prime Macron) de 800 euros (avril 2023).

**Conseillers commerciaux,
n'hésitez pas à cliquer
sur l'image pour nous re-
joindre et apporter votre
pierre à l'édifice =>**



Communiqué de presse intersyndicale :



Les organisations syndicales et de jeunesse saluent la mobilisation de ces millions de travailleurs.euses, jeunes, retraité.e.s qui, depuis le 19 janvier, expriment leur opposition à cette réforme des retraites. Ils et elles sont déterminé.e.s à empêcher le recul de l'âge légal à 64 ans et l'allongement du nombre de trimestres, ce qui aurait pour effet de faire aussi baisser plus rapidement leurs pensions. Malgré la propagande du gouvernement qui ne convainc pas du bien-fondé de sa réforme, l'écrasante majorité de la population comme 90% des salarié.e.s font preuve de « bon sens » et rejettent cette réforme brutale, inacceptable et inutile. En opposition à ce projet de réforme des retraites, l'unité des organisations syndicales a construit un mouvement social solide, déterminé, ancré dans le paysage social de tout le pays. Il révèle également l'inquiétude face à la désertification des territoires, le manque de services publics, les incertitudes en matière d'emploi, de salaires et de pouvoir d'achat. En complément de ces manifestations, c'est plus d'un million de personnes qui ont signé et diffusent la pétition en ligne proposée par les organisations syndicales. Cette opposition à la réforme touche désormais toutes les strates de la population.

Malgré cela, le gouvernement et le président de la République restent sourds et dégradent la cohésion sociale du pays en refusant toujours de retirer ce projet injuste. C'est pourquoi, comme annoncé lors du précédent communiqué le 11 février, l'intersyndicale réaffirme sa détermination pour mettre la France à l'arrêt le 7 mars prochain en appelant les travailleurs.euses à participer massivement aux manifestations et à se déclarer en grève. Les organisations syndicales professionnelles et de jeunesse continuent leurs actions d'information et de conviction pour élargir encore le mouvement social. Le 7 mars doit être une véritable journée morte dans les entreprises, les administrations, les services, les commerces, les écoles, les lieux d'études, les transports... Pour y parvenir, elles organisent partout régulièrement de nombreuses initiatives publiques sur les lieux de vie et appellent la population à y participer. Elles interpellent localement les parlementaires sur la base du courrier commun qui leur a été adressé, pour qu'ils votent contre cette réforme. Elles se saisissent du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, pour rendre visibles les conséquences particulièrement graves de ce projet pour elles. Elles agissent avec les organisations de jeunesse qui militent sur leurs lieux d'études pour élargir encore le rejet de cette réforme des retraites particulièrement injuste. Elles soutiennent aussi leur mobilisation du 9 mars pour améliorer notamment le système des bourses d'études.

Ensemble, dès le 7 mars, mettons un coup d'arrêt à ce projet de réforme des retraites



Hélène STEIER
Représentante de Section
Syndicale
CGT LA MONDIALE



Benjamin LEGRAND
Elu CGT La Mondiale
suppléant au CSE

ADHESION EN LIGNE

la
cgt



LA MONDIALE